

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 1

**Résolution adoptée à la 7^e séance
tenue à huis clos les 24 novembre 2008,
8 et 16 décembre 2008 et révisée à la
23^e séance tenue le 18 juin 2009**

Date d'adoption du procès-verbal de la
7^e séance : le 23 mars 2009

Date d'adoption du procès-verbal de la
23^e séance : 7 juillet 2009

E-7-2

RÉVISION DU TRAITEMENT RECTEUR

Le Comité exécutif reçoit favorablement la recommandation du Comité des ressources humaines et fixe, en conséquence, comme suit le salaire annuel du recteur, et autorise le versement des ajustements en résultant :

1 ^{er} juin 2006	270 473 \$
1 ^{er} juin 2007	304 752 \$
1 ^{er} juin 2008	339 031 \$
1 ^{er} juin 2009	364 204 \$

La secrétaire générale,
Francine Verrier